

**DEPARTEMENT DU TARN**  
-----  
**MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 novembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le sept novembre deux mil quatorze.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : François COLLADO, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : France BARBARA, Arlette COMPAN

**Absent** : France BARBARA, Arlette COMPAN

**Nombre de présents** :

**Date de convocation** : 7 novembre 2014

**Secrétaire de séance** : Françoise PROUST

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 17

**01-007-2014 Modifications budgétaires :**

Pour permettre le versement de la consignation de la nouvelle cuve gaz de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de faire la modification budgétaire suivante au budget 2014 de la commune. Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

## SECTION INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	240 : Immeuble Blatgé	Construction	-300 €
27	275	ONA	Dépôt et cautionnement versé	300 €
TOTAL				0 €

**02-007-2014 Modifications budgétaires :**

Pour permettre la pose d'un paratonnerre sur la Tour du Château et la réfection de la fenêtre Est, Monsieur le Maire propose de faire la modification budgétaire suivante au budget 2014 de la commune. Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

## SECTION INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	229 : Toiture et murs de l'église	Construction	-16 000 €
23	2313	176 : Sauvegarde du Château	Installations, matériel et outillage	16 000 €
TOTAL				0 €

**03-007-2014 Echanges numérisés – Préfecture – Trésorerie (convention avec l'association des Maires) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, et en concertation avec les services préfectoraux, a mis en place une plateforme de dématérialisation homologuée, dédiée aux collectivités territoriales du département. L'accès à ce service nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation de la plateforme et le coût des certificats électroniques.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Préfet de Tarn,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

#### **04-007-2014 Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde :**

A la demande de la préfecture et compte tenu des Plans de Prévention des Risques qui s'appliquent sur notre territoire, nous devons rédiger un plan communal de sauvegarde. Ce document sera rédigé avec l'assistance technique et volontaire des services préfectoraux.

Sont chargé de coordonner ce travail : Robert GAUTHIER et France BARBARA.  
Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place du plan communal de sauvegarde.

#### **05-007-2014 Admission en non-valeur :**

Monsieur le Trésorier nous a envoyé une liste de créances non recouvrées d'un montant de 5743,11 €. Ces créances concernent principalement un locataire indélicat. Les services du Trésorier ont épuisé tous les recours possibles et nous demandent d'inscrire ces créances en non-valeur pour un montant de 5743,11 €. Après délibération le Conseil Municipal décide d'inscrire les créances en non-valeur pour un montant de 5743.11 €

#### **06-007-2014 Augmentation temps de travail Vanessa DUPONT :**

La réorganisation du travail des agents affectés à l'école a été motivée par le départ à la retraite d'un agent.

Le contrat de Madame Vanessa DUPONT était de 20,15 heures hebdomadaires.

Avec effet du 1<sup>er</sup> novembre 2014 le contrat sera modifié par avenant pour être porté à 25,20 heures hebdomadaires.

Après délibération du conseil municipal, le Maire est chargé par arrêté de modifier le contrat de Madame Vanessa DUPONT.

#### **07-007-2014 Indemnité de conseil du Trésorier Public :**

Monsieur le Maire propose que l'indemnité de conseil du Trésorier Public soit calculée sur les dépenses 2012 et plafonnée à 60% du barème, elle s'élève à 239,27 € BRUT. Après délibération, le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **08-007-2014 Subvention bibliothèque :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'allocation d'une subvention au CAC destiné à l'acquisition d'ouvrages par la section Bibliothèque du Cercle Culturel d'un montant de six cent cinquante euros.

#### **Questions diverses :**

M. CHARRUYER du cabinet URBA2D présente la rédaction qui a été faite du PADD document étape dans l'élaboration du PLU.

Après échange et discussion sur certains points une nouvelle proposition modifiant la rédaction du document est arrêtée.

Ce document sera présenté en réunion publique le 27 novembre, soumis aux personnes associées. Il sera représenté au conseil municipal le 8 décembre.